

## Principaux rôles des professionnels GMF ou GMF-U auprès des personnes atteintes de TNC ou de TNCM et leur proche

### Médecin /IPSPL/ IPSSM

Procède à l'évaluation avancée de l'état de santé;  
Vérifie si présence de facteurs confondants (médication inappropriée, abus de substance...);  
Faire l'anamnèse, l'examen physique et neurologique;  
Demande des investigations complémentaires si nécessaires;  
Diagnostique le TNCM et en faire l'annonce à la personne et son proche (*médecin et IPSSM*);  
Prescrit, déprescrit ou ajuste la médication;  
Promouvoir la santé cognitive et encourager l'adoption des saines habitudes de vie;  
Réfère vers les autres professionnels GMF ou externes.

### Infirmier (ère)

Administre les tests cognitifs, vérifie la présence de changements d'humeur ou de SCPD;  
Documente la présence de changements fonctionnels;  
Vérifie l'histoire familiale, le contexte psychosocial le soutien en place;  
Effectue un suivi téléphonique post diagnostic;  
Applique les ordonnances collectives et de protocoles;  
Rencontre la personne atteinte et/ou son proche pour un enseignement prioritaire selon TNCM diagnostiqué;  
Réévalue l'état mental au 6 à 12 mois;  
Accompagne la personne atteinte et ses proches tout au long de la trajectoire de soins et de services.

### Travailleur(e) social(e)

Évalue le fonctionnement social de la personne atteinte et/ou de l'aidant;  
Évalue et intervient en situation de crise (de maltraitance, de risque de suicide et d'homicide). Met en place des mesures de protection pour assurer la sécurité des usagers;  
Intervient auprès de la personne atteinte et de son réseau lorsque présence de fragilités et de problèmes sociaux (précarité financière, tensions familiales, difficultés émotionnelles, abus de substance, épuisement de l'aidant, etc.);  
Informe et intervient dans les contextes d'autonégligence, de difficulté d'adaptation, de problème de communication, de SCPD, d'isolement, de deuil (perte du permis, relogement, vieillissement, maladie);  
Assure un suivi cours terme. Informe des services disponibles et référencement vers les bons partenaires selon les besoins psychosociaux identifiés.

### Pharmacien (ne)

Répond aux demandes de consultation et références lorsqu'un TNC est suspecté ou connu chez un usager;  
Procède à la collecte de données et l'histoire médicamenteuse, évalue la condition physique et mentale de l'utilisateur dans le but d'assurer l'usage approprié des médicaments;  
Révisé la pharmacothérapie et l'analyse en fonction des risques et des bénéfices;  
Optimise la pharmacothérapie en collaboration avec l'équipe traitante, en effectuant les activités prévues à la Loi sur la pharmacie, dont certains ajustements médicamenteux pour assurer la sécurité de l'utilisateur;  
Émet des recommandations à l'équipe traitante, soutient les professionnels pour les suivis interdisciplinaires;  
Convient avec le médecin ou l'IPSPL du plan thérapeutique lui permettant d'amorcer certaines thérapies en collaboration avec l'équipe traitante;  
Assure les suivis nécessaires en partenariat avec l'utilisateur, le pharmacien communautaire et l'équipe traitante du GMF.

### Éléments clés à considérer lors du repérage, l'évaluation et le suivi:

- Tous les professionnels du GMF sont tenus de repérer la clientèle à risque et travailler en collaboration plus la situation devient complexe.
- Vérifier via SIC Plus si la clientèle est connue par le CLSC, et ce, pour éviter les doublons d'évaluation et de suivi.
- Principaux partenaires communautaires : La Société Alzheimer (418-827-4294), l'Appui pour les proches aidants (1-855-852-7784), l'Association des proches aidants (418-688-1511) et le programme SAPA du CLSC (soutien à l'autonomie des personnes âgées) 418-651-3888.
- Équipes spécialisées disponibles : Équipe de psychogériatrie ambulatoire (formulaire proximité pour md et IPSPL et Fabo pour autres professionnels), Clinique interdisciplinaire de la mémoire et Clinique gériatrique de Québec (demande via CRDS), équipe de gérontopsychiatrie et de psychiatrie pour clientèle avec antécédents de maladies psychiatriques (demande via CRDS santé mentale adulte).
- Pour toutes questions, référez-vous au processus clinique <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001071/>,
- Vous pouvez communiquer avec vos ressources territoriales Mireille Cliche (TS) au 581-305-4615 et Karine Ménard (infirmière clinicienne) au 418-254-3039.